



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

Fiche du 11/6/2015, révision 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Déttergent concentré pour surfaces dures.

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Distribué par:

SUTTER FRANCE s.a.r.l. - Tour Albert 1er, 65 Avenue de Colmar 92507 Rueil-Malmaison

FRANCE Tél. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

ALCOOL GRAS ETHOXILE

PIN-2(3)-ENE: Peut déclencher une réaction allergique.

COUMARIN: Peut déclencher une réaction allergique.

HUILE DE TEREBENTHINE: Peut déclencher une réaction allergique.

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE: Peut déclencher une réaction allergique.

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques

> 30 %

Le produit contient

Parfums

également :

Allergènes :

BENZYL ALCOHOL, COUMARIN, (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Agents conservateurs:

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 25% - < 30% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6

Xi; R36

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 20% - < 25% DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

>= 15% - < 20% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9

Xn,Xi; R22-41

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

>= 10% - < 12.5% ALCOOL GRAS ETHOXILE

CAS: 27252-75-1

Xi; R41

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 7% - < 10% OXIRANE, METHYL-, POLYMERÉ AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER

REACH No.: 02-2119630717-36, CAS: 9038-95-3

Xn; R22

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



**Fiche de Données de Sécurité
ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL**

>= 7% - < 10% ALCOOL GRAS ALCOXILE
 REACH No.: 02-2119552554-37, CAS: 111905-53-4
 Xi; R36/38
 ☛ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 3% - < 5% ESSENCES PARFUMEES R50/53 M=1

N; R50/53
 ☛ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
 ☛ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>= 0.5% - < 1% 2-AMINOETHANOL
 REACH No.: 01-2119486455-28, Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3
 Xn,Xi,C; R37-20/21/22-34
 ☛ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
 ☛ 3.8/3 STOT SE 3 H335
 ☛ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
 ☛ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
 ☛ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 0.25% - < 0.5% CINEOLE
 CAS: 470-82-6, EC: 207-431-5
 Xi; R10-43
 ☛ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
 ☛ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

>= 0.25% - < 0.5% ESSENCES PARFUMEES R51/53

N; R51/53
 ☛ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.1% - < 0.25% COUMARIN
 CAS: 91-64-5, EC: 202-086-7
 Xn,Xi; R48/22-43
 ☛ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
 ☛ 3.9/2 STOT RE 2 H373
 ☛ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

>= 0.1% - < 0.25% 2,6,6-TRIMETHYL-BICYCLO-[3.1.1]HEPT-2-ENE
 CAS: 7785-70-8, EC: 201-291-9
 Xn,Xi,N; R50/53-65-10-43
 ☛ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
 ☛ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317
 ☛ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
 ☛ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
 ☛ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

>= 0.1% - < 0.25% HUILE DE TEREVENTHINE
 CAS: 8006-64-2, EC: 232-350-7
 Xn,Xi,N; R51/53-65-20/21/22-10-43-36/38
 ☛ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
 ☛ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
 ☛ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
 ☛ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
 ☛ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
 ☛ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

- !
3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317
- !
3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
- !
4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitements :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaller les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

UE - LTE(8h): 67,5 mg/m³, 10 ppm - STE: 101,2 mg/m³, 15 ppm - Remarques:

Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

UE - LTE(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 100 ppm, 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

UE - LTE(8h): 2,5 mg/m³, 1 ppm - STE: 7,6 mg/m³, 3 ppm - Remarques: **Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)**

ACGIH, 3 ppm, 6 ppm - Remarques: Eye and skin irr

CINEOLE - CAS: 470-82-6

ACGIH - LTE(8h): 713 mg/m³ - STE(15min): 950 mg/m³ - Remarques: TLV

HUILE DE TEREBENTHINE - CAS: 8006-64-2

ACGIH, 20 ppm - Remarques: DSEN, A4 - Lung irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 67,5 mg/m³ - Consommateur: 34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Travailleur industriel: 20 mg/kg - Consommateur: 10 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

Travailleur industriel: 101.2 mg/m³ - Consommateur: 50.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)
 PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Travailleur industriel: 15 mg/kg - Consommateur: 65 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 37.2 mg/m³ - Consommateur: 310 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Travailleur industriel: 1 mg/kg - Consommateur: 0.24 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3.3 mg/m³ - Consommateur: 2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.4 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.4 mg/kg

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l

Cible: Air - valeur: 190 mg/l - Remarques: Intermittent emissions

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4168 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 7.02 mg/kg - Remarques: d.w.

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.74 mg/kg - Remarques: d.w.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Liquide clair, vert

Odeur: Pine

Seuil d'odeur : Evidente

pH: (10%) 10,2 +/- 0,5

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: >= 100 °C

Inflammation solides/gaz: N.A.



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	> 65 ° C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	0,993 g/ml
Hydrosolubilité:	Complète
Solubilité dans l'huile :	Partielle
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	< 10 cP
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Informations toxicologiques concernant le mélange :
 - N.A.
 - Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
 - 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2410 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h
 - DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL - CAS: 34590-94-8
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 9500 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 275 ppm - Durée: 7h
 - 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 300 mg/kg
 - ALCOOL GRAS ETHOXILE - CAS: 27252-75-1
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale > 2000 mg/kg
 - OXIRANE, METHYL-, POLYMERÉ AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER - CAS: 9038-95-3



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg
ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
CINEOLE - CAS: 470-82-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 3200 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17600 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 390 ppm - Durée: 4h
COUMARIN - CAS: 91-64-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 196 mg/kg

2,6,6-TRIMETHYL-BICYCLO-[3.1.1]HEPT-2-ENE - CAS: 7785-70-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3700 mg/kg

HUILE DE TEREBENTHINE - CAS: 8006-64-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

LD50 (RAT) ORAL: 6560 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN: 4120 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10.1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 10.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 10.1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:
Scenedesmus subspicatus

ALCOOL GRAS ETHOXILE - CAS: 27252-75-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96

OXIRANE, METHYL-, POLYMERÉ AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER - CAS: 9038-95-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Leuciscus idus ESSENCES PARFUMEES R50/53 M=1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 = 0.11 mg/l

CINEOLE - CAS: 470-82-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 17 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 73 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 320 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

COUMARIN - CAS: 91-64-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 56 mg/l - Durée h: 96

2,6,6-TRIMETHYL-BICYCLO-[3.1.1]HEPT-2-ENE - CAS: 7785-70-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 = 0.11 mg/l

Point final: EC50 = 0.11 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

53816ACLP/2

Page n. 9 de12



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Demande 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) n° 648/2004 (détecteurs).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

SECTION 2: Identification des dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

SECTION 11: Informations toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.



Fiche de Données de Sécurité ECO CAPS FLOOR Maxi ECOLABEL

IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.